



COMPTE RENDU **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du lundi 2 juin 2014



Présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Claude PAGET, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Jérôme BORNE, Michaël FUMEY, Jean-Marie GIROD, Nelly GIROD, Nicolas GRIFFOND, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY

Secrétaire de séance : Claudine QUATREPOINT

Autre présent : Nathalie PENTRELLA, secrétaire de mairie

La séance est ouverte à 20h05.

0. Ajout d'un point à l'ordre du jour

M. le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour du Conseil municipal :

- Vente des réservoirs au Syndicat intercommunal des eaux du Centre Est.

La proposition est acceptée par le Conseil municipal à l'unanimité.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 5 mai 2014

Le compte rendu du conseil municipal du 5 mai 2014 est approuvé à l'unanimité.

2. Assurances : encaissement d'un chèque de Groupama

M. le Maire rappelle que le contrat d'assurance « Villassur » et plusieurs contrats des véhicules et des remorques ont été modifiés en début d'année. Suite à ces changements, les assurances Groupama proposent un remboursement de cotisation de 1 263,44 €.

Après examen, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'encaissement de ce chèque de remboursement et donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer les pièces nécessaires.

3. Voirie

Point sur les travaux d'aménagement et de réseau d'eau potable

Les travaux de réseaux d'eau potable du Syndicat intercommunal des eaux du Centre Est sont en cours de finalisation par l'entreprise Jeannin. Concernant la voirie communale et l'aménagement du carrefour de l'église, l'entreprise Bonnefoy a repris les travaux avec la pose de bordures vers chez M. Raphaël COURVOISIER et la rue de la Côte. Ils termineront les travaux fin juin par l'enrobé sur la route départementale et les dernières rues. Deux poteaux ErDF seront déplacés.

Installation d'une lampe de rue (chemin piétonnier « Mairie - Salle des sports »)

Suite à la demande de la Commune pour installer une lampe de rue sur le chemin piétonnier entre la mairie-école et la salle des sports, une convention est proposée par le SIDEC pour la réalisation des travaux.

- Montant des travaux : 1 574,30 € TTC
- Autofinancement par la commune : 1 180,72 €, le reste représente le financement par le SIDEC.

Le Conseil municipal, accepte à l'unanimité, la proposition du SIDEC et donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer la convention.

Tarif pour le fauchage des accotements des communes

Suite à la demande de M. le Maire de Longcochon pour la réalisation de fauchage d'accotement de la route entre Essavilly et Longcochon, il est demandé au Conseil municipal de fixer le coût horaire de fauchage.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des tarifs pratiqués par le Conseil général du Jura, décide de fixer à 45 €/h de fauchage, à compter du 1^{er} juillet, sous réserve d'accord préalable de la Commune de Mignovillard en fonction du planning de travail des employés municipaux.

4. Courrier de M. et Mme LEBAUD

Réfection du mur

Par courrier en date du 29 avril, M. et Mme LEBAUD sollicitent une prise en charge par la Commune des travaux de réfection de leur mur situé en face de la salle des fêtes, ce dernier subissant, selon eux, des dégradations dues au déneigement réalisé par la Commune.

Après avoir étudié la situation et collecté des informations sur la réalisation actuelle du déneigement dans ce secteur ainsi que sur l'état du mur avec la présence d'un arbre imposant, le Conseil municipal, à l'unanimité, souhaite donner une suite défavorable à cette demande.

Emplacements réservés dans le PLU

Les parcelles AB 61 et 80 sont mentionnées au PLU en « emplacements réservés » pour la totalité de leur surface en vue d'aménagement de places de parking pour la salle des fêtes. Par conséquent, les propriétaires de ces terrains, M. et Mme LEBAUD, ne peuvent les vendre qu'à la Commune de Mignovillard.

Après étude du plan, il apparaît que pour la parcelle AB 80, seule la partie située le long de la rue des Médecins pourrait intéresser ultérieurement la Commune en vue d'un élargissement de la rue. Ces travaux ne sont pas à l'ordre du jour à court terme, compte tenu de la réfection totale de la rue qui vient d'être effectuée. Par ailleurs, la diminution de la surface comprise dans l'emplacement réservé nécessiterait une révision simplifiée du PLU, se traduisant par un coût pour la Commune compte tenu de la procédure (enquête publique d'un mois, annonces légales dans les journaux...), alors même que le PLU n'est applicable que depuis 2 ans.

Concernant la parcelle AB 62, le Conseil municipal manifeste son intérêt pour un achat dans sa totalité, afin d'y aménager, au moins sommairement, des places de stationnement.

Par conséquent, après en avoir débattu, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de ne pas engager de révision simplifiée du PLU pour la parcelle AB 80
- de solliciter les services de France Domaines pour procéder à l'estimation de la parcelle AB 62 afin de formuler une nouvelle proposition d'achat à M. et Mme LEBAUD.

5. Vente des réservoirs au Syndicat intercommunal des eaux du Centre Est

Afin d'intervenir plus facilement aux réservoirs, une demande de d'achat avait été faite par le Syndicat intercommunal des eaux du Centre Est auprès de la Commune, le syndicat étant compétent pour l'alimentation en eau potable sur le territoire de la commune, hors Petit-Villard. Les services de France Domaines ont évalué à 200 € la valeur de la parcelle ZI 6, d'une surface de 12 a 80 ca.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de vendre la parcelle ZI 6, d'une surface de 12 a 80 ca, au Syndicat intercommunal des eaux du Centre Est
- que les frais liés à cette vente seront à la charge de l'acquéreur.
- de donner tout pouvoir à M. le Maire pour réaliser la vente.

6. Forêts et Bois

Le responsable de la commission « Forêts et bois » évoque les points traités lors de la réunion de la commission, le 30 mai 2014.

Point d'information et point financier sur la forêt

Une synthèse est présentée sur la forêt communale, les recettes et dépenses afférentes en 2013.

Vente de bois résineux de Levier

Les parcelles 10 et 14 seront proposées à la vente du 24 juin à Levier, à l'unité de produit pour une estimation de 804 m³ de sapins et 584 m³ d'épicéas. Le Conseil municipal décide de ne pas notifier de prix de retrait à l'ONF.

Affouage 2014-2015

Les parcelles concernées sont : 67 en partie, 13, 19 et 6, 8, 9 selon le besoin. Afin de pratiquer un meilleur contrôle, il est proposé de marquer les arbres avec le marteau de la Commune à la base et au corps de l'arbre. Il est rappelé aux affouagistes qu'il est interdit de revendre son affouage et que seuls les foyers qui ont leur « domicile réel et fixe » dans la commune peuvent être bénéficiaires de l'affouage.

Désignation d'un représentant de la Commune à l'ASA MignoBief

Le Conseil municipal désigne M. Daniel VERNEREY comme représentant de la Commune à l'ASA MignoBief.

Piste de desserte pour les parcelles 67, 66 et 64

Pour la création de cette piste communale pour faciliter la desserte de parcelles forestières, une barrière doit être déplacée par M. DUSSOUILLEZ. En compensation, un lot de nettoyage sera vendu à l'euro symbolique à M. Raphaël DUSSOUILLEZ.

Vente d'un lot de bois en forêt non soumise, lieu dit « La Seigne des Barbouillons »

Le Conseil municipal donne son accord pour proposer un lot de bois de 80 à 100 m³ à la scierie CHAUVIN.

7. Patrimoine communal

Le Conseiller municipal en charge de cette commission évoque les points traités lors de la commission qui s'est réunie le 30 mai 2014.

Ecole : choix d'un fournisseur pour l'abri de la cour

Une consultation de fabricants de chalets a été réalisée :

- Chalets Tonnaire : 3 990 € TTC en kit (1040 € de pose)
- Prestibois : 4 340 € TTC livré posé
- Entreprise Guillemin : 5 700 € TTC livré posé
- Chalets Chauvin : 3 360 € TTC en kit

Le Conseil municipal décide de retenir les Chalets Chauvin pour la fourniture de cet abri de 2 m x 2,50 m en bois, pour un montant de 3 360 € TTC. Il sera installé pour la rentrée scolaire.

Ecole

Un grillage sera posé autour de la cour côté maternelle afin de prévoir un agrandissement. Un diagnostic sera fait pour les problèmes de résonance de la salle de motricité et ainsi que pour la couverture de la passerelle reliant l'ancienne maternelle au nouveau couloir, afin de faciliter la circulation des enfants.

Chapelle d'Essavilly

Le dossier de demande de subvention est en cours d'instruction, et trois entreprises consultées devraient envoyer prochainement leur devis. Il est rappelé que la toiture en très mauvais état nécessitera des travaux rapidement, au moins pour la protéger.

Eglise

Il est fait le constat de nombreuses infiltrations. Un diagnostic serait nécessaire. Le toit de la sacristie est à refaire.

Bâtiment de la Poste

Une prise électrique extérieure sera posée pour le camion pizzas et les besoins de la Commune. Il est rappelé le changement des velux qui devrait intervenir rapidement. Par ailleurs, une VMC sera posée dans le logement pour résoudre les problèmes d'humidité.

Salle des fêtes

Divers petits aménagements sont à prévoir.

8. Enfance et petite enfance

Demande d'inscription scolaire d'un enfant d'une commune extérieure

Une maman souhaite inscrire son enfant en maternelle lors de la prochaine rentrée, sachant qu'elle est résidente dans une autre commune mais que l'enfant dispose d'une assistante maternelle à Mignovillard. La commune de résidence refuse cette inscription. Par ailleurs, cette maman envisage un déménagement à Mignovillard dès que possible.

Le Conseil municipal accepte la scolarisation de cet enfant et prendra à sa charge les frais scolaires si nécessaire.

Création de postes pour les accompagnateurs dans les cars scolaires

M. le Maire rappelle qu'à compter de la rentrée scolaire de septembre 2014, des accompagnateurs doivent être présents dans les bus de transport scolaire pour les enfants de moins de 6 ans, suite à une modification du règlement des transports scolaires par le Conseil général du Jura en 2012. Cette dépense sera subventionnée à 50 % par le Conseil général.

Pour ce faire, il est nécessaire de créer deux postes d'adjoint technique contractuel pour les temps de travail suivant :

- 15 heures par semaine pour le car desservant La Grange-des-Prés, Essavilly et Froidefontaine, ainsi que La Baroche (avec refacturation au SIVOS de la Baroche)
- 12 heures par semaine pour le car desservant Communailles-en-Montagne, Bief-du-Fourg et Petit-Villard

Le Conseil municipal, l'unanimité accepte et donne tout pouvoir au Maire pour engager les recrutements.

9. Communauté de communes du Plateau de Nozeroy

Le premier Conseil Communautaire a eu lieu le 13 mai à Censeau pour la constitution des commissions et le vote des taux d'imposition intercommunaux (augmentation de 2 %).

10. Bilan de la consultation de la population

Plus de 18 % des questionnaires ont été retournés en mairie (62 questionnaires sur 340 distribués), ce qui constitue un bilan très positif.

M. le Maire présente au Conseil municipal les principaux enseignements issus du dépouillement du questionnaire quant aux priorités manifestées par la population (entretien de la voirie, établissement d'hébergement pour les personnes âgées non dépendantes, création d'équipements pour enfants et jeunes, accueil de nouveaux habitants...). Une synthèse des propositions des habitants est jointe au document distribué aux élus, afin d'alimenter les travaux des commissions.

11. Divers

Tirage au sort des Jurés d'assises

Il a eu lieu le 20 mai 2014 à Nozeroy. M. Frédéric SIMON et Mme Muriel GIRARDET ont été tirés au sort sur la liste électorale de Mignovillard, parmi les 9 personnes tirées au sort au niveau du canton de Nozeroy.

Fête des pères

Un apéritif sera offert par la Commune le samedi 14 juin à 20 h à la salle des fêtes.

Droit de préemption urbain

Le Maire informe le Conseil municipal que la Commune n'exerce pas son droit de préemption pour la parcelle ZA 51 de 15 a 50 concernant la vente de M. Guy HENRIET à M. et Mme Teddy Joël HARY.

Litige BAINIER

La date de l'audience est repoussée au vendredi 6 juin 2014.

Commune de Mignovillard – Mairie – 4, rue de Champagnole – 39250 MIGNOVILLARD
tél. 03 84 51 31 02 – fax. 03 84 51 33 03 – mairie@mignovillard.fr – www.mignovillard.fr

Achet de terrain de M. et Mme LAPORTE

Une nouvelle proposition est faite par M. et Mme LAPORTE. Après examen, le Conseil municipal décide maintenir son offre initiale et charge M. le Maire de les en informer.

Demande d'arceaux pour vélos sur la place de l'Abondance

Le Conseil municipal accepte la demande et étudiera l'emplacement et le type de support les plus adaptés.

Demande de M. Michel SALOMON

Un avis défavorable est donné par le Conseil municipal pour l'achat de cunettes par la Commune, sachant que la pose aurait été faite par le demandeur, entre sa limite de cour et la ruelle communale.

Invitation du Basket Club Cuvier Frasne

L'assemblée générale aura lieu le samedi 7 juin à 19h à la salle des fêtes de Cuvier.

La séance est levée à 23h30.

Le Conseil Municipal,

Le Maire,

Florent SERRETTE